



Point 7 de l'ordre du jour provisoire

COMMISSION DES RESSOURCES PHYTOGENETIQUES

Sixième session

Rome, 19-30 juin 1995

SCHEMA DU RAPPORT SUR L'ETAT DES RESSOURCES PHYTOGENETIQUES DANS LE MONDE

TABLE DES MATIERES

| | Paragraphes |
|---|-------------|
| I. INTRODUCTION | 1-2 |
| II. GENERALITES | 3 |
| III. NATURE DU RAPPORT SUR L'ETAT DES RESSOURCES PHYTOGENETIQUES DANS LE MONDE | 4-8 |
| IV. STRUCTURE DU RAPPORT SUR L'ETAT DES RESSOURCES PHYTOGENETIQUES DANS LE MONDE | 9-11 |
| V. TENEUR DU RAPPORT SUR L'ETAT DES RESSOURCES PHYTOGENETIQUES DANS LE MONDE | 12-25 |
| Partie I: "Etat de la diversité" | 12-15 |
| Partie II: "Etat des connaissances" | 16-19 |
| Partie III: "Etat des capacités" | 20-23 |
| Partie IV: "Résumé et conclusions" | 24-25 |



SCHEMA DU RAPPORT SUR L'ETAT DES RESSOURCES PHYTOGENETIQUES DANS LE MONDE

I. INTRODUCTION

1. A sa vingt-sixième session, la Conférence de la FAO est convenue qu'il faudrait rédiger un premier rapport sur l'état des ressources phylogénétiques utilisées dans le monde pour l'alimentation et l'agriculture. A sa vingt-septième session, elle a décidé que cette initiative serait menée sous l'impulsion des pays eux-mêmes dans le cadre de la préparation de la quatrième Conférence technique internationale sur les ressources phylogénétiques, qui se tiendra en juin 1996, à Leipzig en Allemagne. La Commission des ressources phylogénétiques fournit des orientations sur la préparation de ce rapport. A sa première session extraordinaire en novembre 1994, la Commission a demandé qu'un schéma du rapport soit préparé pour qu'elle l'examine à sa sixième session ordinaire. Le présent document a donc été établi par le Secrétariat en réponse à cette demande.

2. Le présent schéma pourra servir de cadre pour la préparation du rapport sur l'état des ressources phylogénétiques dans le monde et il contient des indications sur son contenu éventuel. Il ne doit en aucun cas faire préjuger de l'issue du processus qui sera entrepris par les pays eux-mêmes. La forme et le fond définitifs du rapport sur l'état des ressources phylogénétiques dans le monde dépendront notamment: de la teneur des rapports des pays sur les ressources phylogénétiques; des rapports de synthèse sous-régionaux et de l'issue des réunions régionales et sous-régionales; des études et consultations scientifiques organisées pour l'occasion et des délibérations de la Commission des ressources phylogénétiques et de son Groupe de travail. La Commission est invitée à examiner le présent schéma et à donner son avis sur la méthode proposée pour la préparation du rapport.

II. GENERALITES

3. Conformément aux objectifs et à la stratégie de la quatrième Conférence technique internationale sur les ressources phylogénétiques et de ses travaux préparatoires, qui ont été approuvés par la Conférence de la FAO à sa vingt-septième session en 1993, le rapport sur l'état des ressources phylogénétiques dans le monde décrira la situation actuelle des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, au niveau mondial, et définira les lacunes et les besoins en matière de conservation et d'utilisation durable, ainsi que dans les situations d'urgence. Ce rapport englobera les plantes qui présentent un intérêt social et économique, surtout pour l'agriculture et la foresterie, en se concentrant sur les espèces végétales cultivées et les plantes sauvages apparentées, les essences forestières ayant une valeur économique actuelle ou potentielle et les espèces végétales prometteuses qui pourraient donner lieu à de nouvelles cultures¹. Le rapport visera notamment à:

- i) évaluer l'état actuel de la diversité génétique, le degré d'érosion génétique, l'étendue et la situation actuelles de la conservation *in situ* et *ex situ*, l'utilisation des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture. Le rapport se basera sur des évaluations faites par pays et par sous-région et, dans la mesure du possible, par groupe de cultures;
- ii) déterminer les principales contraintes de la conservation, de l'utilisation et de l'échange de ressources phylogénétiques;

¹ Toutefois, à la première session extraordinaire de la Commission des ressources phylogénétiques, en 1994, certains pays ont estimé que le rapport ne devrait pas inclure les essences forestières.

- iii) définir dans quelle mesure les collections sont utilisées et développées et préciser les problèmes qui empêchent d'en tirer pleinement profit pour la sélection végétale;
- iv) évaluer les capacités nationales et régionales de conservation et d'utilisation des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, du point de vue des ressources humaines, des structures institutionnelles et des mécanismes juridiques, ainsi que les méthodologies employées;
- v) examiner les domaines présentant un intérêt particulier pour la conservation et l'utilisation des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, tels que l'informatique, les nouvelles biotechnologies, les technologies locales, et des questions comme la conservation sur l'exploitation, ainsi que les possibilités d'approches nouvelles en matière de sélection végétale qui permettraient de préserver la diversité des systèmes de production;
- vi) trouver des technologies adaptées aux besoins particuliers des pays en développement et évaluer la situation et la structure actuelles des transferts de technologies dans le domaine des ressources phylogénétiques.

III. NATURE DU RAPPORT SUR L'ETAT DES RESSOURCES PHYTOGENETIQUES DANS LE MONDE

4. Le Rapport sur l'état des ressources phylogénétiques dans le monde pour l'alimentation et l'agriculture servira de base à l'élaboration du Plan d'action mondial. Il doit donc, dans toute la mesure possible, inclure un bilan complet de la conservation et de l'utilisation des ressources phylogénétiques: estimation de la valeur des ressources phylogénétiques pour le développement, analyse des causes des pertes de ressources phylogénétiques, étude des méthodes et des ressources disponibles pour leur conservation et leur utilisation, et évaluation des capacités à utiliser ces méthodes et ces ressources.

5. Ce rapport doit être synthétique et donner une vue d'ensemble de l'état des ressources génétiques à tous les niveaux. On évitera de dresser un "inventaire" statique en insistant sur les problèmes existants et les urgences aux niveaux national, régional et mondial. Le rapport traitera, dans la mesure du possible, des questions de conservation et d'utilisation, et des diverses méthodes de conservation, de manière intégrée. Cela permettra d'analyser les relations qui existent entre conservation et utilisation, et notamment les questions touchant l'amélioration des mesures d'incitation à la conservation, la suppression des obstacles à l'utilisation de matériel génétique conservé et l'examen des rapports entre sélection et diversité végétales.

6. Il est difficile à ce stade d'indiquer avec précision la longueur du document. Elle dépendra en partie de la qualité et de la quantité des informations fournies durant la phase de préparation et devrait s'inspirer des deux principes suivants: le document devra être aussi concis que possible, pour en faciliter la lecture par un large public, y compris les décideurs, tout en restant suffisamment détaillé pour fournir l'essentiel des éléments sur lesquels se basera le Plan d'action mondial. Les informations recueillies durant la phase préparatoire, en particulier dans les rapports des pays, détermineront aussi dans quelle mesure le rapport pourra englober toute la gamme des questions, technologies et activités proposées. De même, le plan final du rapport dépendra aussi, du moins dans une certaine mesure, des informations fournies durant le processus préparatoire. Par conséquent, la structure et la teneur du rapport proposés dans le présent document doivent être considérées comme provisoires.

7. Ce rapport pourra être illustré par des encadrés présentant des exemples spécifiques et des études de cas, des cartes, des tableaux et des graphiques. De plus, le document de synthèse principal pourra être complété par des annexes ou par d'autres volumes traitant plus en détail de régions, secteurs, cultures et sujets particuliers. Ce document sera publié à la fois comme un rapport relié traditionnel et sous une présentation lisible par ordinateur.

8. Le Rapport sur l'état des ressources phylogénétiques dans le monde deviendra une publication périodique. Le premier numéro fournira une synthèse générale de l'état des ressources phylogénétiques, des méthodologies et des capacités technologiques, et les éditions suivantes pourront contenir une mise à jour de ces questions accompagnée de l'étude approfondie d'un thème ou d'un secteur particulier. La périodicité de ce rapport reste à déterminer.

IV. STRUCTURE DU RAPPORT SUR L'ETAT DES RESSOURCES PHYTOGENETIQUES DANS LE MONDE

9. Il est proposé d'articuler ce rapport autour de quatre grandes parties:
- Partie I: "Etat de la diversité": évaluation de l'état de conservation, de l'érosion et de l'utilisation des ressources phylogénétiques et analyse des processus en jeu;
 - Partie II: "Etat des connaissances": enquête sur l'état des méthodes et outils scientifiques, techniques, juridiques et autres intervenant dans la conservation et l'utilisation des ressources phylogénétiques;
 - Partie III: "Etat des capacités": examen des ressources humaines, structures institutionnelles, et capacités d'utilisation des méthodologies et instruments appropriés pour la conservation et l'utilisation des ressources phylogénétiques, disponibles aux niveaux sous-régional, régional et mondial;
 - Partie IV: "Résumé et conclusions": récapitulation et synthèse des principales conclusions du rapport.
10. Chacune des trois parties principales comprendra une évaluation des lacunes et des besoins en matière d'amélioration de la conservation et de l'utilisation durable des ressources phylogénétiques, et notamment des contraintes les plus importantes rencontrées en matière de conservation, d'utilisation et d'échange, de la mesure dans laquelle ces ressources sont utilisées et développées, ainsi qu'une identification des problèmes spécifiques qui empêchent d'en tirer pleinement partie pour la sélection végétale.
11. Un résumé analytique sera également fourni.

V. TENEUR DU RAPPORT SUR L'ETAT DES RESSOURCES PHYTOGENETIQUES DANS LE MONDE

Partie I: "Etat de la diversité"

12. Cette première partie décrira les ressources phylogénétiques et leur utilisation, et déterminera la valeur des ressources génétiques et de la diversité génétique en soi, l'état actuel de la diversité génétique *in situ*, la conservation des ressources génétiques *ex situ*, le degré d'érosion génétique et l'efficacité de l'utilisation notamment par la sélection végétale. Ces évaluations seront effectuées dans la mesure du possible par groupe de cultures et par principaux centres de diversité. Elles seront illustrées par des encadrés traitant d'études de cas ou donnant des exemples précis, des cartes et des tableaux.
13. Les principales sources d'informations utilisées pour l'élaboration de cette section seront les données générales existantes, notamment celles du Système mondial d'information sur les ressources phylogénétiques, les évaluations des spécialistes et en particulier l'expertise rassemblée dans les Centres internationaux de recherche agricole, ainsi que dans d'autres organisations intergouvernementales et non gouvernementales, complétées par des études thématiques, des rapports par pays et des rapports de synthèse sous-régionaux, rédigés pour l'occasion.
14. Les principaux éléments ou têtes de chapitres seront, entre autres, les suivants:
- introduction aux RPGAA et à la diversité phylogénétique;
 - où sont situées les RPGAA;
 - utilisation des RPGAA;

- valeur des RPGAA;
- état de la conservation *in situ* et *ex situ*;
- l'érosion génétique *in situ* et *ex situ* et ce qu'elle implique (pour les agriculteurs, pour les obtenteurs, pour la sécurité alimentaire);
- analyse des forces qui stimulent la conservation et de celles qui favorisent les pertes de RPGAA (techniques, socio-économiques et politiques, ainsi que catastrophes naturelles ou provoquées par l'homme);
- coûts et avantages de la conservation et de l'utilisation des RPGAA; affectation des bénéfices qui en découlent.

15. En gros, cette section fournira une "description du problème" de la conservation et de l'utilisation des RPGAA et aidera à définir les moyens (méthodologies, politiques, ressources) nécessaires pour s'attaquer au problème, et les lacunes dans les connaissances et la compréhension qui doivent être surmontées par la recherche. Ces questions seront reprises dans la Partie IV.

Partie II: "Etat des connaissances"

16. Dans cette partie, on passera brièvement en revue les méthodes et moyens scientifiques, techniques et autres de conservation et d'utilisation des ressources phytogénétiques, en insistant sur les technologies spécialement adaptées aux besoins particuliers des pays en développement. On y traitera de domaines présentant un intérêt particuliers pour la conservation et l'utilisation des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, tels que l'informatique, les nouvelles biotechnologies, les technologies locales, la production, la distribution et la réglementation des semences et les méthodes de sélection végétale qui permettent de préserver la diversité dans les systèmes de production. Comme beaucoup d'informations sur les méthodologies sont disponibles dans d'autres publications, ce chapitre visera davantage à donner une vue d'ensemble qu'à fournir une analyse exhaustive.

17. Les principales sources d'informations seront les évaluations des spécialistes et l'on puisera en particulier dans l'expertise des centres de recherche agricole internationaux ainsi que d'autres organisations internationales et non gouvernementales, complétée par des études thématiques établies pour l'occasion.

18. Les principaux éléments et têtes de chapitre pourraient être notamment des évaluations portant sur:

- les méthodes d'évaluation de la diversité génétique, de l'érosion génétique et de la vulnérabilité des cultures, et notamment des approches biotechnologiques, taxonomiques et ethnobotaniques;
- l'état des connaissances en matière de conservation *in situ*, y compris sur l'exploitation;
- les technologies de conservation *ex situ*, dont la cryopréservation, la lyophilisation, les techniques traditionnelles, les méthodes peu coûteuses;
- les technologies de caractérisation et d'évaluation du matériel génétique;
- les systèmes de documentation et les réseaux informatiques; les systèmes d'information géographique (SIG);
- les différentes approches à la sélection végétale, en particulier celles qui permettent d'utiliser plus largement la diversité génétique et de la préserver;
- les mécanismes d'évaluation économique des ressources/de la diversité génétiques;
- les dispositifs juridiques et autres de rémunération des innovations, de la conservation et du partage ou d'attribution des bénéfices.

19. En gros, cette section donnera une vue d'ensemble des moyens (méthodologies, politiques, ressources) disponibles pour s'attaquer au problème et, par conséquent, identifier les lacunes qui doivent être surmontées par la recherche et le développement. Ces questions seront reprises dans la Partie IV.

Partie III: "Etat des capacités"

20. Cette partie examinera l'état des ressources humaines, des structures institutionnelles et de la capacité d'utilisation des méthodologies et moyens appropriés pour la conservation et l'utilisation des ressources phytogénétiques, aux niveaux communautaire, national, sous-régional et mondial. Elle identifiera les parties intervenant dans la conservation et l'utilisation des ressources phytogénétiques et analysera la situation actuelle du financement de ces activités, en identifiant dans la mesure du possible les sources (gouvernements, particuliers, ONG et organisations internationales, aide bilatérale, aide multilatérale).

21. Les principales sources d'informations pour cette section seront les rapports des pays complétés par des rapports de synthèse régionaux et des informations existantes, notamment celles qui sont détenues par le Système mondial d'information sur les ressources phytogénétiques, ainsi que les rapports des Centres GCRAI, des organismes, fonds et banques de développement, et des programmes d'aide bilatérale².

22. Les principaux éléments et têtes de chapitres pourraient être notamment les suivants:
- a) Evaluations des capacités nationales, sur une base régionale ou sous-régionale, illustrées par des exemples en encadrés, etc.:
 - ressources humaines, notamment personnel formé à l'identification, la collecte, la conservation, le développement et l'utilisation des ressources phytogénétiques;
 - structures institutionnelles, notamment pour la formulation et l'application des politiques, la recherche, la vulgarisation et la formation;
 - soutien aux agriculteurs; organisations d'agriculteurs et ONG;
 - disponibilité de matériel génétique; accès aux collections;
 - disponibilité et caractère approprié des technologies existantes; transfert de technologies;
 - ressources financières: quantité et stabilité des disponibilités;
 - mesures d'incitation;
 - capacités nationales de conservation;
 - capacités nationales en matière de sélection végétale (entreprises publiques, privées et bénévoles);
 - capacités nationales de distribution des semences (entreprises publiques, privées et bénévoles).
 - b) Description des mécanismes de coopération sous-régionaux, régionaux et interrégionaux, en insistant sur les réseaux de ressources phytogénétiques.
 - c) Enquête sur les programmes internationaux de conservation et d'utilisation des ressources génétiques et en particulier sur les programmes concernant les ressources phytogénétiques:
 - Programme GCRAI sur les ressources génétiques à l'échelle du système et autres activités pertinentes des centres internationaux de recherche agricole;
 - activités de la FAO et d'autres institutions des Nations Unies en matière de conservation des ressources phytogénétiques;
 - projets de conservation des ressources phytogénétiques du Fonds pour l'environnement mondial;
 - programmes de production et de distribution des semences (le cas échéant).

² La Commission des ressources phytogénétiques a demandé que les organismes, fonds et banques de développement établissent des rapports sur leurs activités en matière de conservation et d'utilisation des ressources phytogénétiques. A sa première session extraordinaire en 1994, la Commission a proposé que les pays développés soient invités à fournir des informations sur l'impact de leurs programmes d'aide sur la conservation et l'utilisation des ressources génétiques, en insistant notamment sur les projets et programmes de développement agricole.

23. En résumé, cette section évaluera la capacité actuelle de conservation et d'utilisation des ressources phylogénétiques et déterminera les besoins, surtout dans les pays en développement, de renforcement des capacités, notamment en matière de formation, création d'institutions, formulation de politiques et transfert de technologies; elle déterminera les besoins de coopération sous-régionale, régionale et internationale; elle précisera les contraintes dont il doit être tenu compte dans l'élaboration des méthodologies. Ces questions seront reprises dans la Partie IV.

Partie IV: "Résumé et conclusions"

24. Sur la base des conclusions de chacune des trois grandes sections du rapport sur la situation des ressources phylogénétiques dans le monde, les informations ci-après seront disponibles:

- | | |
|---|---|
| • évaluation de l'état actuel des ressources phylogénétiques/diversité conservation et utilisation | - Partie I (perspective mondiale) et Partie III (situation nationale) |
| • évaluation des "moyens" (technologies et autres méthodologies, moyens financiers, humains/institutionnels) actuellement disponibles pour effectuer la tâche ci-dessus | - Partie II (méthodologies théoriquement disponibles) et Partie III (méthodologies effectivement employées) |
| • identification des besoins de recherche | - Partie I (concepts, connaissances et compréhension) et Partie II (méthodologies) |
| • renforcement des capacités nécessaire y compris formation et transfert de technologies | - Partie III |

25. Le coûts des deux derniers éléments devront être chiffrés dans le cadre du Plan d'action mondial et comparés aux dépenses effectives dans la mesure où ces informations sont disponibles et peuvent être fournies dans le rapport. Les recommandations du Plan d'action mondial seront formulées à partir des informations contenues dans le rapport sur la situation des ressources phylogénétiques dans le monde.